

**Compte rendu**  
**du Comité**  
**Technique**  
**Ministériel du**  
**4 janvier 2012**

# FO LA DIFFÉRENCE

# FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière  
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

Ce CTM avait à son ordre du jour « une information sur la répartition des moyens pour la rentrée 2012. »

Nous avons lu la déclaration que vous avez reçue en même temps que le communiqué et la note aux instances du 5 janvier.

La FNECCFP est la seule fédération qui ait abordé en même temps que les postes la question de l'évaluation. Aucune autre organisation n'a abordé cette question, sous aucune forme.

La DGESCO a commenté les tableaux de chiffres qu'elle a communiqués et justifié les suppressions de postes et les critères de répartition de ces suppressions.

Un aspect de la discussion mérite une mise au point.

Une discussion préalable à l'ordre du jour a eu lieu, à l'initiative notamment de l'UNSA et de la FSU.

Ces organisations ont demandé que le CT puisse donner son avis (autrement dit un vote) sur la répartition des moyens -ce qui n'a rien à voir avec le refus des suppressions de postes-. Le ministère, s'appuyant sur une interprétation du décret 2011-184 du 15 février validée par le ministère de la fonction publique, estime que ne relève des prérogatives du CTM qu'une simple information.

La FSU et l'UNSA ont inscrit cette demande dans le cadre de leur demande d'un « dialogue social rénové » (découlant des accords de Bercy).

Nous ne nous sommes pas associés à cette demande, considérant que la revendication est l'annulation des suppressions de postes et non les critères de répartition de ces mêmes suppressions (démographie, critères sociaux, poids des villes et des campagnes...) et leur dosage. Le syndicat ne s'inscrit pas dans la logique de déshabiller Pierre pour habiller Paul, selon l'expression consacrée.

Nous avons d'ailleurs souligné dans notre déclaration que toutes les revendications exprimées dans les écoles, établissements et services pour le maintien ou le rétablissement de postes étaient légitimes. Il n'y a pas de «bonne» suppression de poste.

Nous avons donc émis un refus de vote sur le voeu présenté par la FSU demandant que le CTM donne son avis sur la répartition des moyens de l'enseignement scolaire (vote pour des autres organisations).

Le ministère a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur les critères de répartition (les «partenaires» siégeant au CSE et au CT seront associés) : toujours la même logique du diagnostic partagé.

**Plus que jamais l'action syndicale s'organise autour de revendications claires et précises : tel est notre mandat.**